



Récupérer son dossier chez un avocat

Par **mischka**, le **30/06/2014** à **10:55**

Bonjour à tous et bravo pour ce forum que je trouve très instructif
Voilà ma question :
J'ai envoyé une LRAR à mon avocat qui est bâtonnier qui plus est pour récupérer mon dossier.
Sa réponse est "le dossier sera à votre disposition lorsque vous aurez réglé ce qui est dû"
Même en temps que bâtonnier a-t'il le droit de faire de la rétention de dossier ? Y a-t'il un article de loi ou autre définissant cela.
Merci d'avance

Par **chaber**, le **30/06/2014** à **15:54**

bonjour
il faut régler les honoraires dus avant de récupérer votre dossier pour changer d'avocat

Par **mischka**, le **30/06/2014** à **17:46**

Merci de la réponse rapide. En fait, je ne veux pas changer d'avocat mais l'affaire étant terminée je souhaite récupérer le dossier. Il m'avait semblé lire sur ce même forum qu'un avocat ou bâtonnier ne pouvait pas faire de chantage à la rétention de dossier quand bien même il n'aurait pas été réglé de ces honoraires ?
Qu'en est-il réellement ?
Merci